MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2233 **12 septembre 2013**

SOMMAIRE

Alsept Promotions S.A. 107170
AQR Lux 107159
Axpro S.à r.l. 107156
Benelux Press S. à r.l. 107156
BioPharma Secured Investments III 107173
Caducée Finance S.à r.l. 107181
Caduceus Investment S.A. 107147
Cargill International Luxembourg 9 S.à r.l. 107178
Cimalux 107143
Dupong S.à r.l. 107184
E-Com International S.A. 107184
QCP CW 107145
Q.I.M. Capital S.C.A.- SICAV FIS 107178
Repco 11 S.A. 107138
Repco 12 S.A. 107138
Repco 13 S.A. 107138
Repco 14 S.A. 107139
Repco 15 S.A. 107139
Repco 18 S.A. 107139
Repco 19 S.A. 107140
Repco 20 S.A. 107140
Repco 21 S.A. 107141
Repco 22 S.A. 107141
Repco 23 S.A. 107141
Repco 24 S.A. 107142
Repco 25 S.A. 107142
Repco 26 S.A. 107142
Repco 27 S.A. 107143
Repco 28 S.A. 107143
Repco 29 S.A. 107143
Repco 2 S.A. 107140
Repco 30 S.A. 107144
Repco 31 S.A. 107144
Repco 32 S.A. 107145
Repco 33 S.A. 107146
Repco 34 S.A. 107146
Repco 35 S.A. 107147
Repco 36 S.A. 107148
Repco 3 S.A. 107144
Schrader Investments Luxembourg S.à r.l. 107147
SPE II Sandro S.à r.l. 107140
SPE II Sanzio S.à r.l. 107142
TM Property S.à r.l. 107144
Tofane S.A. 107145
Tomkins Engineering S.à r.l. 107147
Tomkins Investments Company S.à r.l. 107146
Tomkins Investments Luxembourg S.à r.l. 107147
Tomkins Overseas Financing S.à r.l. 107146
Tradlux S.A. 107141
Trafigura Investments S.à r.l. 107143
Tryphon S.A. 107145
Unilever Finance S.à r.l. 107141
Unsworth & Associates S.àr.l. 107139
Unternehmensgruppe Theo Müller 107144
UTM S.A. 107139
Van Der Beek I.T. S.à r.l. 107138
VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS 107138
Vital.Med 107140
VR International 107142
Wolke Holding S.à r.l. 107148
WP Roaming Holdings S.A. 107157

Repco 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.952.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102674/10.

(130123803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 12 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.951.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102675/10.

(130123802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.942.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102676/10.

(130123801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Van Der Beek I.T. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6113 Junglinster, 2, rue des Cerises.

R.C.S. Luxembourg B 87.974.

—

Die verkürzte Bilanz zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013102848/11.

(130124395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 155.242.

—

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 19. Juli 2013.

Für VC SolEs Invest S.C.A., SICAV-FIS

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2013102849/13.

(130124106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

UTM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 26.059.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013102842/13.

(130124709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Unsworth & Associates S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 73.222.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013102841/11.

(130124231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.943.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102677/10.

(130123800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 15 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.944.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102678/10.

(130123799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 18 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.979.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102679/10.

(130123798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Repco 19 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.980.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102680/10.

(130123797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.475.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102681/10.

(130123768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 20 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.981.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102682/10.

(130123796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

SPE II Sandro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.646.

—

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence Luxembourg, en date du 14 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2340 du 18 octobre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE II Sandro S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013102778/13.

(130124297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Vital.Med, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 134.699.

—

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel LEGRAND

Le gérant

Référence de publication: 2013102863/11.

(130123903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Unilever Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.247.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/07/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013102835/11.

(130124124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Tradlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 53.440.

—

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 décembre 2012, il a été décidé de maintenir le nombre de commissaire aux comptes à un (1) et de nommer la société AUDITEX S.à.r.l. dont le siège social est à LUXEMBOURG (L-1724), 3A, Boulevard du Prince Henri, en qualité de commissaire aux comptes pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013, en remplacement de Madame Murielle DE FERRIERES dont le mandat a expiré et n'a pas été renouvelé.

Michel SOUTIRAN.

Référence de publication: 2013102829/13.

(130124887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.184.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102683/10.

(130123795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 22 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.185.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102684/10.

(130123794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 23 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.186.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102685/10.

(130123848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 24 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.187.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102686/10.

(130123847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 25 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.188.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102687/10.

(130123846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 26 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.327.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102688/10.

(130123845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

SPE II Sanzio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.648.

—

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence Luxembourg, en date du 14 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2340 du 18 octobre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE II Sanzio S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013102779/13.

(130124295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

VR International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 168.770.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013102865/11.

(130124480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Cimalux, Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 50, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 7.466.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013102899/11.

(130124426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 27 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.328.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102689/10.

(130124960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 28 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.329.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102690/10.

(130123843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 29 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.299.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102691/10.

(130123842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Trafigura Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 159.166.

—

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013102801/13.

(130123955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.471.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102692/10.

(130123767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 30 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 118.330.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102693/10.

(130123841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 31 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 126.175.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102694/10.

(130123840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

TM Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.101.

—

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TM Property S.à r.l.
Dr. Henrik Bauwens / Martin Göggelmann
Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2013102824/12.

(130124898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Unternehmensgruppe Theo Müller, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.375.

—

Der Jahresabschluss vom wurde 31.12.2012 beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unternehmensgruppe Theo Müller S.à r.l.
Heiner Kamps / Dr. Henrik Bauwens
Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2013102837/12.

(130124700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tryphon S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.279.

—

Concernant la société Tryphon S.A., n° de Registre de Commerce Luxembourg B 97.279, avec siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, le siège de la Société a été dénoncé avec effet au 17 juillet 2013 et la convention de domiciliation conclue entre la Société et SGG S.A. a également été dénoncé avec effet au 17 juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 juillet 2013.
Pour SGG S.A.

Référence de publication: 2013102834/12.

(130124910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

QCP CW, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.327.

—

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 05. Juni 2013

- Die Amtsniederlegung von Herrn Puneet Gulati mit Wirkung zum 15. Mai 2013 als Geschäftsführer ist angenommen.

- Als sein Nachfolger wird Herr Brian Bytof, geboren am 25.08.1973 in Philadelphia, USA, mit geschäftlicher Adresse 1065 Ave of the Americas, New York, NY 10018, USA zum 16.05.2013 ernannt. Sein Mandat läuft auf unbestimmte Zeit.

Luxemburg, den 05.07.2013.
QCP CW S.A R.L.

Référence de publication: 2013102659/14.

(130124139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 32 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 126.423.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102695/10.

(130123839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Tofane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 170.508.

—

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 28 juin 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de son mandat d'administrateur de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2. nomination au mandat d'administrateur de Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;

3. renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102794/18.

(130124109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Repco 33 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 126.174.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102696/10.

(130123879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 34 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 126.176.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102697/10.

(130123878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Tomkins Investments Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.563.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Seningerberg, le 19 juillet 2013.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2013102796/17.

(130123890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Tomkins Overseas Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.642.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2013.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2013102799/17.

(130124294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Tomkins Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.660.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2013.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2013102795/17.

(130124292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Tomkins Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Schrader Investments Luxembourg S.à r.l.).

Capital social: USD 102.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 111.624.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juillet 2013.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg
Signature

Référence de publication: 2013102797/17.

(130123952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 35 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 126.422.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102698/10.

(130123877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Caduceus Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 150.090.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 21 juin 2013

L'associé unique de la Société a pris acte le 21 juin 2013 de la démission de Bernard Hoftijzer de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 1 er juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'associé unique de la Société a pris acte le 21 juin 2013 de la nomination, en remplacement de Bernard Hoftijzer, de Thomas Lingemann effective à compter du 1 er juillet 2013, comme administrateur de la Société, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2016.

Il résulte de ce qui précède que le conseil d'administration de la Société est désormais constitué des administrateurs suivant, tous élus jusqu'à la prochaine assemblée général de l'année 2016:

- Zamyra Cammans, administrateur, dont l'adresse professionnelle est au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg;

- Petra J.S. Dunselman, administrateur, dont l'adresse professionnelle est au 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg; et

- Thomas Lingemann, dont l'adresse professionnelle est à Mainzer Landstrasse 153, 60327 Frankfurt am Main, Kierspe, Germany.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Caduceus Investment S.A.
Signature
UN MANDATAIRE

Référence de publication: 2013102895/25.

(130124448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Repco 36 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 128.235.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013102699/10.

(130123876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Wolke Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.961.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership,

(2) Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership,

(3) Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership,

(4) Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership,

(5) Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, and

(6) Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership,

each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited,

each with registered office at Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 3PP, and

each represented by Me Julien De Mayer, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 12 July 2013 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability Company ("société à responsabilité limitée") "Wolke Holding S.à r.l." which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Wolke Holding S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand Euro (EUR 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively signed, certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 8. Management Powers, Binding signature. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of incorporation to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the signature of any two managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only a sole manager), or the board of managers or by any two managers (including by way of representation).

Art. 9. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

Art. 10. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 11. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Accounting Year. The accounting year begins on 1 st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 st December 2013.

Art. 13. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their respective names:

Subscriber	Number of shares	Payment
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	3,868	EUR 3,868
Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership	3,431	EUR 3,431
Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership	4,132	EUR 4,132
Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership	3,589	EUR 3,589
Fifth Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership	1,491	EUR 1,491
Fifth Cinven Fund (No. 6) Limited Partnership	3,489	EUR 3,489
Total	20,000	EUR 20,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at

4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Name	professional or private Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Manager	9 th January 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Thomas Railhac	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG	Manager	18 th May 1980	Toulouse (France)
Marc Lamberty	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Manager	10 th October 1977	Wittlich (Germany)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 st December 2013.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Fifth Cinven Fund (No.1) Limited Partnership,

(2) Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership,

(3) Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership,

(4) Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership,

(5) Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership, et

(6) Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership,

chacune agissant par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited,

chacune avec établissement principal à Third Floor, Tudor House, Le Bordage, St. Peter Port, Guernsey GY1 3PP, et

chacune représentée par Me Julien De Mayer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 12 juillet 2013, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Wolke Holding S.à r.l.» qui est constituée par les présentes:

Art. 1 er . Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Wolke Holding S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille euros (20.000 EUR) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité de gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, peuvent être signées ou certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 8. Pouvoirs des gérants, Signatures engageantes. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties, le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique s'il y a un gérant unique et en cas de conseil de gérance par la signature de deux gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il y a un gérant unique) ou par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou pénales, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou dirigeant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est séparable, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 10. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 11. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Année Sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Art. 13. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 17. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiquées contre leur nom respectif:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership	3.868	EUR 3.868
Fifth Cinven Fund (No.2) Limited Partnership	3.431	EUR 3.431
Fifth Cinven Fund (No.3) Limited Partnership	4.132	EUR 4.132
Fifth Cinven Fund (No.4) Limited Partnership	3.589	EUR 3.589
Fifth Cinven Fund (No.5) Limited Partnership	1.491	EUR 1.491
Fifth Cinven Fund (No.6) Limited Partnership	3.489	EUR 3.489
Total	20.000	EUR 20.000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèce de sorte que la somme de vingt mille euros (EUR20.000) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription au taux de change susmentionné a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse professionnelle ou privée	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Danielle (dit Danièle) Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Gérant	9 janvier 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Thomas Railhac	Warwick Court Paternoster Square London EC4M 7AG	Gérant	18 mai 1980	Toulouse (France)
Marc Lamberty	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Gérant	10 octobre 1977	Wittlich (Allemagne)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: J. DE MAYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33364. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107496/421.

(130129151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Axpro S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Benelux Press S. à r.l.).

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.748.

—

L'an deux mille treize.

Le vingt-cinq juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Madame Talina Maria CARDOSO LEIGO, employée, née à Esch/Alzette, le 04 décembre 1973, demeurant à L-4026 Esch/Alzette, 107, rue de Belvaux.

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société à responsabilité limitée BENELUX PRESS S.à r.l., avec siège social à L-4026 Esch/Alzette, 114, rue de Belvaux

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 147.748,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 août 2 009, publié au Mémorial C numéro 1777 du 15 septembre 2 009,

dont le capital social est de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Laquelle comparante prie le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Qu'elle déclare céder ses CENT (100) parts sociales à Madame Joscely PEREIRA DUTRA, employée, née à Imperatriz (Brésil) le 23 mai 1975, demeurant à F-54190 Villerupt, 2, rue des Merles, ici présente, ce acceptant, au prix d'un euros symbolique (1,-€)

Le paiement de la cession a été fait entre les parties et en dehors de la présence du notaire instrumentant.

Suite à la cession de parts sociales qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

Madame Joscely PEREIRA DUTRA, prénommée CENT PARTS SOCIALES	100
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Ensuite l'associé unique se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire prie le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

1) La dénomination de la société est modifiée en AXPRO S. à r.l., de sorte que l'article premier (1 er) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1 er . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de: AXPRO S. à r.l.

2) L'article deux (2) des statuts relatif à l'objet social de la société est modifié, par le rajout d'un alinéa, de sorte qu'il a dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de thé ainsi que l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société a encore pour objet le commerce de petites épiceries, journaux et tabac.

La société a encore pour objet:

- la construction,
- la maçonnerie, crépis et pose de pierre de taille
- le stuc, la peinture et autres revêtements
- la menuiserie
- les travaux sur profils non structuraux
- les canalisations et conduits dans des édifices

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- les installations sans classifications spécifiques,
- les travaux de pavage,
- les travaux de jardinage,
- les armatures pour béton armé
- le coffrage ainsi que
- l'imperméabilisation et l'isolement Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

3) Le siège social est transféré de son adresse actuelle L-4026 Esch/Alzette, 114, rue de Belvaux à L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

Suite à cette décision, l'article trois (3) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. "Le siège social de la société est établi à Pétange."

4) La démission de Madame Talina Maria CARDOSO LEIGO prénommée, en tant que gérante de la société est acceptée.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

5) Est nommé gérante administrative de la société:

Madame Joscely PEREIRA DUTRA, prénommée

6) Est nommé gérant technique de la société:

Monsieur Carlos Alberto DA COSTA, gérant, né à Casteloes (Portugal) le 17 août 1965,

demeurant à L-1327 Luxembourg, 2, rue Charles VI,

7) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cardoso Leigo, Pereira Dutra, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2013. Relation: EAC/2013/8428. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013107671/73.

(130130909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

WP Roaming Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.022.

—

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of the month of July.

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of WP Roaming Holdings S.A. (the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 8 February 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 11 May 2007, number 858 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 125022.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 12 August 2009 and published in the Mémorial of 8 September 2009, number 1730.

The meeting was chaired by Me Ana Bramao, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting appointed as secretary and scrutineer Me Alexandre Pel, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented at the meeting and their respective shareholdings are shown on an attendance list which is signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

2. As it appears from said attendance list, out of all the three hundred and ninety-one thousand three hundred and eighty-seven (391,387) class A ordinary shares of the Company 359,908 class A ordinary shares of the Company were present or represented at the meeting; out of all the fifty-thousand five hundred and eighty-seven (50,587) class B ordinary shares of the Company 11,000 class B ordinary shares of the Company were present or represented at the meeting, out of all the twenty-four thousand eight-hundred and thirty-five (24,835) class C ordinary shares 24,835 class C ordinary shares of the Company were present or represented at the meeting; out of all the two thousand three hundred and three

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(2,303) class D ordinary shares of the Company 2,303 shares of the Company were present or represented at the meeting and that out of all the four thousand four hundred and twenty-six (4,426) class E ordinary shares 1,766 class E ordinary shares of the Company were present or represented at this meeting.

3. The shareholders declared having appropriate knowledge of the items on the agenda of the meeting and that they had been duly convened by convening notices sent by registered letters to all the shareholders inscribed in the shareholders' register on 10 July 2013 so that the meeting was validly constituted and could validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

4. The items on which resolutions were to be passed were as follows:

Agenda

Transfer of the registered office of the Company from 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern to 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, with effect as from 18 July 2013 and subsequent amendment of the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company as follows: "The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors." and its French translation: "Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être crée par décision du conseil d'administration des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.".

Thereafter, the Meeting resolved as follows:

Sole resolution

The meeting resolved to transfer the registered office of the Company from 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern to 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, with effect as from 18 July 2013 and to consequently amend the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company as set forth in the above Agenda.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at € 1,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the appearing parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done, in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de WP Roaming Holdings S.A. (la «Société»), une société anonyme, dont le siège social est situé au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, constituée le 8 février 2007 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 11 mai 2007, numéro 858, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 125022.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 12 août 2009 suivant acte reçu du notaire soussigné et publié au Mémorial du 8 septembre 2009, numéro 1730.

L'assemblée a été présidée par Me Ana Bramao, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire et scrutateur Me Alexandre Pel, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les actionnaires représentés à l'assemblée ainsi que leur participation respective figurent sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. La liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés et par les membres du bureau restera annexée, avec les procurations, au présent acte et sera soumise en même temps que lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Il appert de ladite liste de présence que des trois cent quatre-vingt-onze mille trois cent quatre-vingt-sept (391.387) actions ordinaires de classe A 359.908 actions ordinaires de classe A de la Sociétés étaient présentes ou représentées à l'assemblée, des cinquante mille cinq cent quatre-vingt-sept (50.587) actions ordinaires de classe B de la Société 11.000 actions ordinaires de classe B de la Société étaient présentes ou représentées à l'assemblée, des vingt-quatre mille huit cent trente-cinq (24.835) actions ordinaires de classe C 24.835 actions ordinaires de classe C étaient présentes ou représentées à l'assemblée, des deux mille trois cent trois (2.303) actions ordinaires de classe D de la Société 2.303 actions ordinaires de la Société étaient présentes ou représentées à l'assemblée et que es quatre mille quatre cent vingt-

six (4.426) actions ordinaires de classe E de la Société 1.766 actions ordinaires de classe E de la Société étaient présentes ou représentées à l'assemblée.

3. Les actionnaires déclarent avoir eu connaissance adéquate des points à l'ordre du jour de l'assemblée et avoir été dûment convoqués par un avis de convocation envoyé le 10 juillet 2013 à tous les actionnaires de la Société inscrits sur le registre des actionnaires de la Société, de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait délibérer et statuer valablement sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

4. Les points sur lequels des résolutions devaient être adoptées étaient les suivants:

Ordre du jour

Transfert du siège social de la Société du 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet à compter du 18 juillet 2013 et modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société comme suit: «Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par décision du conseil d'administration des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

A la suite de quoi, l'Assemblée a décidé ce qui suit:

Résolution unique

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet à compter du 18 juillet 2013 et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour ci-dessus.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à € 1.300,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les parties comparantes et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: BRAMAO, PEL, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/07/2013. Relation: EAC/2013/9546. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107507/116.

(130130484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2013.

AQR Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 179.030.

—

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth day of July,

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AQR Capital Management, LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, with registered office at Two Greenwich Plaza, Greenwich, Connecticut 06830, USA, represented by Mr. Sami Ben Dechiche, juriste, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 July 2013,

The aforementioned proxy, initialed "ne varietur' by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above-stated capacity, has requested the notary to draw up as follows the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it hereby declares to organize and of which it has agreed the articles of incorporation as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ARTICLES OF INCORPORATION

Title I. Name - Purpose - Duration - Registered Office

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares issued in the future a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée under the name of AQR Lux which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the present articles of incorporation ("Articles of Incorporation").

Art. 2. The object of the Company is, in its capacity as general partner, to render advisory, management, accounting and administrative services to AQR Lux Funds, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "Company Law"), and qualifying as investment company with variable capital - specialized investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement specialise) under the law of 13 February 2007 relating to specialized investment funds (the "SIF Law"), as amended.

The Company may in addition provide secretarial, accounting and other administrative services and take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time. The Company may be dissolved by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendments of the Articles of Incorporation, as prescribed in article 22 hereof. For the purpose of these Articles of Incorporation, and unless specifically mentioned, the term "Shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, the totality of shareholders of the Company, as the context may so require.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place inside the municipality of Luxembourg by a decision of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg whether or not in the same municipality by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of a general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments of these Articles of Incorporation.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by the board of managers until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a Luxembourg company.

Title II. Share Capital - Shares

Art. 5. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into 125 shares in registered form with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) per share, each fully paid-up.

Shares will only be issued in registered form and will be inscribed in the register of Shareholders, which is held at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

During such time as the Company has only one shareholder, the shares will be freely transferable.

During such time as the Company has more than one shareholder: (i) shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the shares have agreed to the transfer in general meeting; (ii) shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the Company Law; (iii) the transfer of shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the Company Law. The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of Shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 6. The share capital may be increased or reduced by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of a general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments of these Articles of Incorporation, as prescribed in article 22 hereof.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Title III. General Meetings of Shareholders

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the shareholders' meeting. Any resolutions to be taken by the single shareholder may be taken in writing.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Each share is entitled to one vote.

Art. 9. When the Company is composed of less than 25 shareholders, the decisions of the shareholders may be taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted under the terms and conditions as foreseen in the Company Law.

When the Company is composed of several shareholders, unless otherwise specified in these Articles of Incorporation, decisions of the shareholders are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. However, resolutions to amend these Articles of Incorporation and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters of the Company's corporate capital.

Any reference in these Articles of Incorporation to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a meeting of the shareholders applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in this article, irrespective of whether all Shareholders have voted or not.

Art. 10. If legally required, or if not so required, upon the decision of the board of managers, annual general meetings of Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of the meeting. Such annual general meetings may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

The board of managers may convene other meetings of Shareholders to be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meetings.

The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

The general meeting of Shareholders shall be called by the board of managers, by notices containing the agenda and which will be published as required by law.

The board of managers will prepare the agenda, except if the meeting takes place due to the written request of Shareholders provided for by law; in such case the board of managers, may prepare an additional agenda.

If all of the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The matters dealt with by the meeting of Shareholders are limited to the issues contained in the agenda which must contain all issues prescribed by law as well as to issues related thereto, except if all the Shareholders agree to another agenda. In case the agenda should contain the nomination of managers or of the auditor, the names of the eligible managers or of the auditors will be inserted in the agenda.

A shareholder may be represented (at any meeting of Shareholders) by another person, which does not need to be a shareholder and which might be a manager. The proxy established to this effect may be in writing or by cable, facsimile or e-mail transmission.

Each shareholder may vote through voting forms in the manner set out in the convening notice in relation to a general meeting of Shareholders. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favor, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box. Voting forms which show neither a vote in favor, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received one (1) day prior to the general meeting of shareholders to which they relate and which comply with the requirements set out on the convening notice.

The shareholders are entitled to participate in a general meeting of shareholders by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present for the calculation of quorum and majority conditions. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting where deliberations shall be online without interruption.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Title IV. Administration - Board of Managers

Art. 11. The Company shall be managed by a board of managers consisting of at least three managers. Managers shall be appointed by a Shareholders' resolution passed in accordance with Luxembourg laws and these Articles of Incorporation. Managers need not be Shareholders of the Company.

A legal entity may be a member of the board of managers. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The revocation by a manager of its representative is conditional upon the simultaneous appointment of a successor.

The managers shall be elected by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders by means of a resolution of the general meeting of shareholders for a period as determined by such general meeting of shareholders and until their successors are elected, qualify and take up their functions. Upon expiry of its mandate, a manager may seek reappointment.

A manager may be removed with or without cause and/or replaced at any time by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of the general meeting of the shareholders passed in accordance with Luxembourg laws and these Articles of Incorporation.

Art. 12. The board of managers shall choose from among its members a chairman. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the Shareholders.

The board of managers shall meet upon a call by the chairman, or by any two managers, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and all meetings of the board of managers, but in his absence the shareholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

The board of managers may from time to time appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company and delegate to them its powers. Any such appointment may be revoked at any time by the board of managers. Any officers of the Company need not be managers or Shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated herein, shall have the powers and duties given to them by the board of managers. Written notice of any meeting of the board of managers, containing an agenda which sets out any points of interest for the meeting, shall be given to all managers at least four (4) calendar days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

The board of managers may validly debate and take decisions at a board meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or by facsimile, email transmission or any other means of communication capable of evidencing such waiver or, at the relevant board meeting, in person or by an authorized representative.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager (but not any other person) as his representative at that board meeting, in writing or by facsimile, e-mail transmission or any other means of communication capable of evidencing such representation, to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that board meeting. A manager can act as representative for more than one other manager at a meeting of the board of managers provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two managers are physically present at a meeting of the board of managers held in person or participate in person in a meeting of the board of managers held through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means.

A manager or his representative may validly participate in a board meeting through the medium of video-conferencing equipment or telecommunication means allowing the identification of each participating manager. These means must have technical features which ensure an effective participation in the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg law, all business transacted in this way by the managers shall, for the purposes of these Articles of Incorporation, be deemed to be validly and effectively transacted at a board meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place. A meeting held in this way is deemed to be held at the registered office of the Company.

A manager may only act at duly convened meetings of the board of managers. The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers are present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority of the managers present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event that in any board meeting the number of votes for and against a resolution is equal.

Resolutions in writing signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, facsimile, e-mail transmissions or any other means of communication capable of evidencing such vote.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided over such meeting, or by any two managers present at the meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or chairman pro tempore of that meeting or by any two managers present at the meeting.

Art. 14. The board of managers has the power to take all or any action which is necessary or useful to realize any of the purpose of the Company, with the exception of those reserved by law or these Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders. More specifically, the board of managers shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company. The managers may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of managers.

Art. 15. No contract or other transaction which the Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in such other company or firm by a relation, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a manager, director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matter in relation to such contract or business.

Any manager having an interest in a transaction submitted for approval to the board of managers conflicting with that of the Company, shall advise the board of managers thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He cannot take part in the deliberations relating to that transaction. At the next following general meeting of Shareholders, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the managers may have had an interest conflicting with that of the Company. This shall not apply in the case where the decisions of the board of managers concern current operations entered into under normal conditions.

Art. 16. The Company shall be bound by the joint signatures of any two managers of the Company, or by the individual signatures of any person to whom such authority has been delegated by the board of managers.

Art. 17. If and to the extent permitted by law, the Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceedings to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally declared in an action, a suit or proceedings to be liable for fraud, negligence or misconduct, or to be otherwise in breach of his duty as a manager; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit any fraud, negligence or misconduct or has not otherwise breached his duty as manager or officer. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Title V. Accounting - Distributions

Art. 18. The audit of the annual accounting documents of the Company may be entrusted to one or more approved statutory auditor(s) qualifying as "réviseur d'entreprises agréé". The approved statutory auditor(s) shall be elected by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a resolution of the general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders until his successor is elected.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on the first day of April and end on the thirty-first day of March of the same year.

Art. 20. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time in accordance with article 6 hereof.

The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the board of managers, shall decide each year how the remainder of the annual net profit shall be allocated and may declare dividends from time to time or instruct the board of managers to do so.

The board of managers may within the conditions set out by law resolve to pay out interim dividends.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators. Liquidators may be natural persons or legal entities and are named by the sole shareholder or, in case of plurality of

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

shareholders the general meeting of shareholders deciding upon such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VII. Amendment of the Articles of Incorporation

Art. 22. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by means of a general meeting of shareholders, in compliance with the quorum and majority requirements provided by these Articles of Incorporation and the laws of Luxembourg.

Title VII. Applicable Law

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Company Law and, to the extent applicable, the SIF Law.

Transitional Disposition

The first accounting year of the Company shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31 March 2014.

Subscription and Payment

All the 125 shares have been entirely paid in cash by the subscriber so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as confirmed in writing to the undersigned notary.

Subscribers	Subscribed and paid-in capital	Number of shares
AQR Capital Management, LLC	(EUR 12,500.-)	125

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Company Law and expressly states that they have been fulfilled.

General Meeting of Shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named shareholder, representing the entire subscribed and paid-in capital and considering itself as validly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of the Company which resolved as follows:

1. To set the number of managers at four (4) and further resolved to elect the following in their respective capacity as manager of the Company for an unlimited period of time:

- Mrs. Emily Locher, professionally residing at Two Greenwich Plaza, Greenwich, CT 06830, U.S.A.;

- Mr. Joseph Trentacosta, professionally residing at Two Greenwich Plaza, Greenwich, CT 06830, U.S.A.;

- Mr. Thomas Nummer, professionally residing at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Antonio Thomas, professionally residing at 33, rue de Gasperich, L5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, remunerations or charges, in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at about one thousand euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour de juillet,

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

AQR Capital Management, LLC, société constituée en vertu des lois du Delaware, ayant son siège social à Two Greenwich Plaza, Greenwich, Connecticut 06830, USA, représentée par M Sami Ben Dechiche, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 juillet 2013.

La procuration susmentionnée, signée "ne varietur' par son détenteur et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise conjointement aux autorités compétentes.

La comparante, agissant en la qualité sus-indiquée, a requis du notaire qu'il dresse par les présentes l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare organiser et dont les statuts ont été approuvés comme suit:

STATUTS

Titre I er . Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er . Il est constitué, entre les souscripteurs et toutes les personnes et entités qui pourraient devenir associés dans le futur, une société (la "Société") sous la forme d'une société à responsabilité limitée dénommée AQR Lux qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et les présents statuts ("Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est, en sa qualité de gérant, de rendre des services de conseil, de gestion, de comptabilité ainsi que des services administratifs auprès d'AQR Lux Funds, une société en commandite par actions constituée conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi sur les sociétés commerciales"), et ayant le statut de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi FIS"), telle que modifiée.

La Société pourra par ailleurs fournir des services de secrétariat, de comptabilité et autres services administratifs, prendre toute mesure et exécuter toute opération qui lui paraîtrait utile en vue de la réalisation et du développement de son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour modifier les Statuts, tels que prévu à l'article 22 des présents Statuts. Dans le cadre des présents Statuts, et sauf mention contraire, le terme "Associés" désignera l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, la totalité des associés de la Société, selon le cas.

Art. 4. Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit au sein de la ville de Luxembourg sur décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg (dans la même ville ou non) sur résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par résolution de l'assemblée générale des associés votant de la manière requise pour modifier les présents Statuts.

La Société peut avoir des bureaux et succursales au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Dans le cas où des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se produiraient ou seraient imminents, et interféreraient avec les activités normales de la Société à son siège social ou avec sa capacité à communiquer facilement avec des personnes situées à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger par le conseil de gérance jusqu'à cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; de telles mesures temporaires n'auront pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise.

Titre II. Capital - Parts Sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, chacune d'entre elles ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) et chacune d'entre elles étant entièrement libérée.

Les parts sociales sont exclusivement émises sous forme nominative et sont inscrites au registre des Associés, lequel est tenu au siège social de la Société. Ce registre des devra mentionner le nom de chaque associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales dont il est titulaire, les montants payés pour chaque part sociale, et le transfert de parts sociales et les dates de tels transferts.

En cas d'associé unique dans la Société, les parts sociales sont librement négociables.

En cas de pluralité d'associés dans la Société: (i) les parts sociales ne pourront être cédées pour une raison autre qu'en cas de décès à des personnes autres que les Associés sauf si des Associés détenant au moins trois quarts des parts sociales ont convenu de leur cession lors d'une assemblée générale; (ii) les parts sociales ne pourront être cédées pour une raison autre qu'en cas de décès à des personnes autres que les Associés sauf si des Associés détenant au moins trois quarts des parts sociales détenues par les survivants ont convenu de la cession ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi sur les sociétés commerciales; (iii) la cession de parts sociales est soumise aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les sociétés commerciales. La cession d'une part sociale devra être effectuée par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des Associés, une telle déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs appropriés pour agir ainsi. La Société pourra également accepter comme preuve de cession d'autres instruments considérés comme satisfaisants par la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 6. Le capital peut être augmenté ou réduit sur décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, sur décision de l'assemblée générale des associés votant dans les conditions requises pour modifier les présents Statuts, conformément à l'article 22 des présents.

Titre III. Assemblée Générale des Associés

Art. 7. Toute assemblée régulièrement constituée des Associés de la Société représente l'ensemble des Associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider, faire ou ratifier tous les actes qui intéressent les opérations de la Société.

Art. 8. En cas d'associé unique, l'associé unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des associés. Toute résolution prise par l'associé unique peut être prise par écrit.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collégiales indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 9. Lorsque la Société est constituée de moins de 25 associés, les décisions des associés peuvent être adoptées par une assemblée générale ou par un vote par écrit sur le texte des résolutions à adopter conformément aux termes et conditions prévues dans la Loi sur les sociétés commerciales.

Lorsque la Société est constituée d'une pluralité d'associés, et à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents Statuts, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'à la condition d'être adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. En revanche, les résolutions portant modification des présents Statuts ou décidant de la liquidation de la Société ne peuvent être prises que par une majorité d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Toute référence dans ces Statuts aux résolutions de l'assemblée générale des Associés devra être interprétée comme incluant la possibilité de résolutions écrites des Associés, sous réserve que le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25) dans un tel cas.

Les conditions de majorité applicables pour l'adoption de résolutions par une assemblée des associés s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions par écrit des associés. Les résolutions par écrit des associés seront réputées valablement adoptées dès réception par la Société des copies originales (ou envoyées par facsimilé ou comme pièces jointes à un courriel) des votes des Associés sous les conditions prévues par le présent article, sans tenir compte du vote ou non de l'ensemble des associés.

Art. 10. Dans la mesure où ce serait légalement requis, ou si tel n'est pas le cas, sur décision du conseil de gérance, les assemblées générales annuelles des Associés de la Société se tiendront, conformément aux lois luxembourgeoises, au siège social de la Société à Luxembourg, ou en tout autre lieu au Luxembourg mentionné dans l'avis de convocation à l'assemblée. Ces assemblées générales annuelles peuvent être tenues à l'étranger si, sur avis du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Le conseil de gérance peut convoquer d'autres assemblées des Associés qui se tiendront aux lieux et dates mentionnés dans les avis de convocation respectifs à ces assemblées.

Le quorum et les délais requis par la loi s'appliquent aux avis de convocation et à la tenue des assemblées des Associés de la Société, sauf disposition contraire dans les présents.

L'assemblée générale des Associés sera convoquée par le conseil de gérance, par avis de convocation contenant l'agenda et qui sera publié conformément à la loi.

Le conseil de gérance préparera l'agenda, sauf si l'assemblée a lieu sur requête écrite des Associés tel que prévu par la loi; dans ce cas, le conseil de gérance peut préparer un agenda additionnel.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut avoir lieu sans avis de convocation préalable ou publication.

Les questions abordées lors de l'assemblée des Associés sont limitées aux points contenus dans l'agenda, qui doit contenir tous les points requis par la loi et ceux qui y sont liés, sauf si tous les Associés s'accordent sur un autre agenda. Dans le cas où l'agenda contiendrait la nomination d'un ou de plusieurs gérants ou de l'auditeur, les noms des gérants ou du réviseur éligibles seront insérés dans l'agenda.

Un associé peut être représenté (à toute assemblée des Associés) par une autre personne qui n'a pas à être un associé et qui peut être un gérant. La procuration établie à cet effet peut être écrite ou transmise par câble, facsimilé ou courriel.

Tout associé peut voter via des formulaires de vote tel que prévu dans l'avis de convocation de l'assemblée générale des Associés. Les associés peuvent utiliser uniquement les formulaires de vote fournis par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'agenda de l'assemblée, la proposition soumise à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour toute proposition, trois cases permettant à l'associé de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter sur chaque résolution proposée en cochant la case appropriée. Les formulaires de vote qui ne montrent ni un vote en faveur, ni contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne tiendra compte que des formulaires de vote reçus un (1) jour avant l'assemblée générale des associés à laquelle ils se rapportent et qui sont conformes aux conditions prévues dans l'avis de convocation.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Les associés peuvent participer à une assemblée générale des associés par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification, et sont réputés être présents pour le calcul des conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent avoir des caractéristiques techniques assurant une participation effective à l'assemblée où les délibérations doivent être en ligne sans interruption.

Titre IV. Administration - Conseil de Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un conseil de gérance constitué d'au moins trois gérants. Les gérants sont nommés par une résolution des Associés adoptée conformément aux lois luxembourgeoises et aux présents Statuts. Les gérants ne doivent pas nécessairement être Associés de la Société.

Une personne morale peut être membre du conseil de gérance. Dans ce cas, la personne morale doit désigner un représentant permanent agissant en son nom et pour son compte. La révocation par un gérant de son représentant est conditionnée à la nomination concomitante d'un nouveau représentant qui le remplace.

Les gérants sont nommés sur résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, sur résolution de l'assemblée générale des associés, pour une période telle que déterminée par ladite assemblée générale et jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés et prennent leurs fonctions. A l'expiration de son mandat, un gérant peut en demander le renouvellement.

Un gérant peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par la voie d'une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par la voie d'une résolution de l'assemblée générale des associés, adoptée conformément aux lois luxembourgeoises et aux présents Statuts.

Art. 12. Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres. Le conseil de gérance peut aussi désigner un secrétaire, n'ayant pas nécessairement la qualité de gérant, chargé de tenir le procès-verbal des réunions dudit conseil et des assemblées générales des Associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président, ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Le président préside les assemblées générales d'associés et les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou le conseil de gérance peuvent, à la majorité des personnes présentes ou représentées, désigner comme président intérimaire un autre gérant, ou toute personne dans le cadre des assemblées générales d'associés, par votre de la majorité des présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut, au besoin, nommer des agents de la Société considérés comme nécessaires à l'exploitation et à la gestion de la Société, et leur déléguer ses pouvoirs. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les agents de la Société n'ont pas à avoir la qualité de gérants ou d'Associés de la Société. Les agents nommés, sauf stipulation contraire, disposent des pouvoirs et se soumettent aux obligations décidés par le conseil de gérance. Pour toute réunion du conseil de gérance, un avis de convocation écrit, contenant un agenda qui fixe l'ordre du jour de la réunion, est adressé aux gérants au moins quatre (4) jours avant le début de la réunion, sauf cas d'urgence, les circonstances justifiant cette urgence étant alors précisées dans l'avis de convocation. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions individuelles tenues aux lieux et heures prévus par un calendrier préalablement adopté sur résolution du conseil de gérance.

Le conseil de gérance, lors de sa réunion, peut valablement débattre et prendre des décisions sans avoir à se conformer à toutes ou à certaines des exigences et formalités relatives à sa convocation, dès lors que les gérants ont tous renoncé auxdites exigences et formalités de convocation, soit par écrit, facsimilé, courriel ou par tout autre mode de communication susceptible de servir de preuve à une telle renonciation, soit en personne ou par leur représentant dûment autorisé, à l'occasion de la réunion même du conseil de gérance.

Pour toute réunion du conseil de gérance, un gérant peut y désigner un autre gérant (mais non toute autre personne) comme son représentant lors de cette réunion, par écrit, facsimilé, courriel ou par tout autre mode de communication susceptible de servir de preuve à une telle représentation, aux fins d'assister, délibérer, voter et exercer toutes ses fonctions en son nom lors de cette réunion. Un gérant peut agir comme représentant de plusieurs gérants dans le cadre d'une réunion du conseil de gérance, dès lors (sans préjudice des règles de quorum) qu'au moins deux gérants y sont physiquement présents, si la réunion se tient en personne, ou participent en personne à une réunion tenue par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication.

Un gérant ou son représentant peut valablement participer à une réunion du conseil de gérance par l'intermédiation d'un équipement de visio-conférence ou de tout autre mode de communication permettant l'identification de chaque gérant participant. Ces moyens de communication doivent avoir les caractéristiques techniques permettant d'assurer une participation effective à la réunion, toutes les personnes y prenant part devant pouvoir s'entendre de manière continue. Toute personne participant de cette façon est considérée comme présente en personne à la réunion, est comprise dans le calcul du quorum et a le droit de prendre part au vote. Sous réserve du droit luxembourgeois, toute affaire traitée de cette façon par les gérants est considérée, aux fins des présents Statuts, comme étant valablement et effectivement traitée dans le cadre d'un conseil de gérance, nonobstant le fait que le nombre de gérants (ou leurs représentants) physiquement présents dans un même lieu soit insuffisant pour satisfaire aux exigences de quorum. Un conseil de gérance tenu de cette façon est considéré comme tenu au siège social de la Société.

Un gérant ne peut agir que dans le cadre des réunions dûment convoquées du conseil de gérance. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la moitié des gérants sont présents ou représentés. Les décisions

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

du conseil de gérance sont adoptées à la majorité simple des gérants présents ou représentés. Le président a voix prépondérante en cas de partage des voix.

Les résolutions écrites signées par tous les membres du conseil de gérance sont valables et produisent leurs effets de la même manière que si de telles résolutions avaient été adoptées à l'occasion d'une réunion dûment convoquée et tenue. Les dites signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution, et peuvent être prouvées par lettre, facsimilé, courriel ou tout autre mode de communication permettant de servir de preuve d'un tel vote.

Art. 13. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance doivent être signés par le président ou, en son absence, par le président par intérim qui aura présidé une telle réunion, ou par deux gérants présents lors de la réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, qui peuvent être produits en procédure judiciaire ou par ailleurs, doivent être signé par le président ou le président par intérim de cette réunion ou par deux gérants présents lors de la réunion.

Art. 14. Le conseil de gérance a le pouvoir de prendre toute action nécessaire ou utile pour réalisé l'objet social, à l'exception de celles réservées par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés. Plus spécifiquement, le conseil de gérance a le pouvoir de déterminer la conduite de la Société et celle de la gestion et des affaires de la Société. Les gérants ne peuvent, toutefois, engager la Société par leurs actes individuels, sauf si spécifiquement permis par résolution du conseil de gérance.

Art. 15. Aucun contrat ou autre transaction que la Société et toute autre société ou entreprise pourrait conclure ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou agents de la Société détienne un intérêt personnel par sa relation avec une telle autre société ou entreprise, ou est gérant, administrateur, collaborateur, agent ou employé d'une telle autre société ou entreprise.

Tout gérant ou agent de la Société qui officie en tant que gérant, administrateur, agent ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société s'engage contractuellement ou en affaires ne doit pas, en raison d'une telle affiliation avec cette autre société ou entreprise, être empêché de délibérer et voter ou d'agir sur toute matière en lien avec un tel contrat ou affaire.

Tout gérant ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance et qui serait en conflit avec l'intérêt de la Société, doit en informer le conseil de gérance et inclure sa déclaration dans le procès-verbal de l'assemblée. Il ne peut pas prendre part aux délibérations en lien avec cette transaction. A la prochaine assemblée générale des Associés, et avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial devra être effectué sur toute transaction dans laquelle un des gérants aurait pu avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société. Ceci ne s'applique pas dans le cas où les décisions du conseil de gérance concerneraient les opérations actuelles effectuées dans des conditions normales.

Art. 16. La Société est engagée par les signatures conjointes de deux gérants de la Société, ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 17. Si la Société peut indemniser, dans les limites de la loi, un gérant ou un agent et ses héritiers ou ayants droits, exécuteurs testamentaires et curateurs, pour les dépenses raisonnablement encourues par celui-ci en lien avec toute action, demande ou procédure à laquelle il serait partie en raison du fait qu'il est ou a été gérant ou agent de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est associée ou créancière et à l'égard de laquelle il n'a aucun droit à être indemnisé, à l'exception des dépenses liées à des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé, à l'issue de l'action, de la demande ou de la procédure, coupable de fraude, négligence ou de méconduite, ou en violation de son devoir de gérant; en cas de règlement à l'amiable, l'indemnisation n'est prévue qu'en ce qui concerne les affaires couvertes par le règlement pour lesquelles la Société est avisée par avocat du fait que la personne à indemniser n'a pas commis de fraude, négligence ou méconduite ou n'a pas violé son devoir de gérant ou d'agent. Le droit à indemnisation mentionné ci-dessus n'exclut pas les autres droits qui pourraient lui être ouverts.

Titre V. Comptabilité - Distributions

Art. 18. Le contrôle des documents financiers annuels de la Société peut être confié à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont élu(s) par une décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une décision de l'assemblée générale des associés pour une période qui expire lors de la prochaine assemblée générale des associés, à l'occasion de laquelle son/leurs successeur(s) est/sont nommé(s).

Art. 19. L'exercice comptable de la Société commence le premier jour d'avril et se termine le trente-et-unième jour de mars de la même année.

Art. 20. Sur le bénéfice net annuel de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la formation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que la réserve s'élève à dix pour cent (10%) du capital de la Société comme prévu à l'article 5 des présents ou à un pourcentage accru ou réduit conformément à l'article 6 des présents.

L'assemblée générale des Associés, sur recommandation du conseil de gérance, décide chaque année de l'allocation à donner au solde du bénéfice net et peut périodiquement déclarer des dividendes ou ordonner au conseil de gérance de le faire.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le conseil de gérance peut, dans le respect des conditions légales, décider le paiement d'acomptes sur dividendes.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est opérée par un ou plusieurs liquidateurs. Les liquidateurs peuvent être des personnes physiques ou des entités légales et sont nommés par l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par l'assemblée des associés qui décide de cette liquidation et qui détermine leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Titre VII. Modification des Statuts

Art. 22. Les présents Statuts peuvent être modifiés par décision de l'associé unique ou, en cas de pluralité des associés, par une décision de l'assemblée générale des associés, dans le respect des conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts et les lois luxembourgeoises.

Titre VIII. Loi Applicable

Art. 23. Toutes les matières non régies par les présents Statuts sont déterminées conformément à la Loi sur les sociétés commerciales et, dans la mesure où elle est applicable, la Loi FIS.

Disposition Transitoire

Le premier exercice comptable de la Société commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 mars 2014.

Souscription et Paiement

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement payées en espèces par le souscripteur de sorte qu'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est désormais disponible pour la Société, tel que confirmé par écrit au notaire soussigné.

Souscripteurs	Capital souscrit et payé	Nombre de parts sociales
AQR Capital Management, LLC	(EUR 12.500,-)	125

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sur les sociétés commerciales et certifie qu'elles ont été remplies.

Assemblée générale des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé désigné ci-dessus, représentant la totalité du capital souscrit et payé et se considérant comme valable convoqué, a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire de la Société qui a pris les résolutions suivantes:

1. De fixer le nombre de gérants à quatre (4) et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Emily Locher, résidant professionnellement au Two Greenwich Plaza, Greenwich, CT 06830, U.S.A.;

- Monsieur Joseph Trentacosta, résidant professionnellement au Two Greenwich Plaza, Greenwich, CT 06830, U.S.A.;

- Monsieur Thomas Nummer, résidant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Antonio Thomas, résidant professionnellement au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, sont estimés à approximativement la somme de mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture faite, la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte original.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande de la personne susnommée, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre les textes en anglais et en français, la version anglaise prévaudra.

Signé: S. BEN DECHICHE, J.J. WAGNER.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9671. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013107620/574.

(130131569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Alsept Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.006.

—

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

La société anonyme D.A.L. HOLDING S.A., SPF, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 17995,

ici représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 18 juillet 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ALSEPT PROMOTIONS S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes activités dans le domaine de la promotion immobilière.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son porte¬feuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE-ET-UN EUROS (€ 31.-) par action.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, (a) par la signature individuelle de cet administrateur, et (b) en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

nommé, ou encore (c) par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué), dans les limites de ses pouvoirs, ou (d) par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale qui suivra la constitution.

Souscription et Libération

Les mille (1.000) actions ont toutes été souscrites par la société anonyme D.A.L. HOLDING S.A., SPF, préqualifiée, et ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3)

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Nico MARÉCHAL, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle à L-8184 Kopstal, 1, rue de Luxembourg,

- Monsieur Thierry HELLERS, administrateur de société, ayant son adresse professionnelle à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, lequel est nommé président du conseil d'administration;

- La société anonyme CRAFT S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 92190,

représentée par son représentant permanent Monsieur Thierry HELLERS, prénommé.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme G.T. Fiduciaires S.A., an abrégé G.T.F. S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.820.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.

4) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué de la société, Monsieur Nico MARÉCHAL, prénommé, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2018, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

5) Le siège social est fixé à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 24 juillet 2013. Relation: ECH/2013/1367. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107613/196.

(130130816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

BioPharma Secured Investments III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.952,45.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.552.

—

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of BioPharma Secured Investments III, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxem-

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

bourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.552, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, on 18 February 2013 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations on 11 April 2013, number 854 (the Company). The articles of incorporation have not been amended since.

The Meeting was opened with Ms Gwenaëlle Barvaux, private employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appointed as secretary of the Meeting, Ms Irena COLAMONICO, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Meeting elected as scrutineer of the Meeting, Ms Marilyn KRECKÉ, private employee,, residing professionally at the same address.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders and the new subscribers for shares of the Company are represented at the present Meeting. The number of shares held by the shareholders of the Company is indicated on an attendance list. This list and the proxies, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that the two million (2,000,000) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known by the shareholders.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. convening formalities;

2. admission of new shareholders in the Company within the meaning of article 189 of the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended;

3. increase of the share capital of the Company by way of the creation and issue of new shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each;

4. subscription for and payment of the new shares to be issued by the Company as specified in item 3. above;

5. amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase; and

6. powers and authorizations to convene a meeting (including adjournments thereof) and to take all actions necessary to give effects to the foregoing matters.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to acknowledge the due fulfillment of the convening formalities.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the persons listed in Schedule 1 as attached to the present deed, as new shareholders of the Company, for the purpose of article 189 of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended. The list contained in Schedule 1, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven thousand nine hundred fifty-two United States dollars and forty-five cents (USD 7,952.45) so as to raise it from its present amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000) consisting of two million (2,000,000) shares to twenty-seven thousand nine hundred and fifty-two United States dollars and forty-five cents (USD 27,952.45) by the creation and issue of seven hundred ninety-five thousand two hundred and forty-five (795,245) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each.

Fourth resolution:
Subscription - Payment

Thereupon,

1. Timet UK Limited Pension Plan, a pension plan set-up and existing under the laws of the United Kingdom having its registered office at Holford Road off Witton Road, Witton Birmingham B6 7BJ England and registered with the Companies House register under number 10004519, represented as per the attached proxy, declares to subscribe for fifty-five thousand nine hundred and four (55,904) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of five hundred and fifty-nine United States dollars and four cents (USD 559.04) which will be allocated to the share capital account of the Company;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2. Eli Lilly and Company, a United States corporation incorporated and existing under the laws of the State of Indiana having its registered office at Lilly Corporate Center, Indianapolis, IN 46285 and registered with the Secretary of the State of Indiana under number 183025-143, represented as per the attached proxy, declares to subscribe for fifty-five thousand nine hundred and five (55,905) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of five hundred and fifty-nine United States dollars and five cents (USD 559.05) which will be allocated to the share capital account of the Company;

3. Kinsale Financial Services, a corporation incorporated and existing under the laws of the Republic of Ireland having its registered office at 12 South Mall, Cork, Ireland, and registered with the Companies House register under number 8227010M, represented as per the attached proxy, declares to subscribe for two hundred twenty-three thousand six hundred and twenty (223,620) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of two thousand two hundred and thirty-six United States dollars and twenty cents (USD 2,236.20) which will be allocated to the share capital account of the Company;

4. Regents of the University of Michigan, a constitutional corporation incorporated and existing under the laws of the State of Michigan having its registered office at 101 N. Main Street, Suite 525, Ann Arbor, MI 48104-5517 and registered with the Secretary of State of Michigan under number 38-6006309, represented as per the attached proxy, declares to subscribe for one hundred and twenty-five thousand seven hundred and eighty-six (125,786) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of one thousand two hundred and fifty-seven United States dollars and eighty-six cents (USD 1,257.86) which will be allocated to the share capital account of the Company;

5. The Robert Wood Johnson Foundation, an exempt organization incorporated and existing under the laws of the State of New Jersey having its registered office at Route 1 and College Road East, PO Box 2316, Princeton, NJ 08543-2316 and registered with the Secretary of the State of New Jersey under number 22-6029397, represented as per the attached proxy, declares to subscribe for one hundred eleven thousand eight hundred and ten (111,810) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of one thousand one hundred eighteen United States dollars and ten cents (USD 1,118.10) which will be allocated to the share capital account of the Company; and

6. Biopharma Secured Investments III (Cayman), LP, a Cayman limited partnership having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KYI-9005, Cayman Islands, represented as per the attached proxy, declares to subscribe for two hundred twenty-two thousand two hundred twenty (222,220) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of two thousand two hundred twenty-two United States dollars and twenty cents (USD 2,222.20) which will be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of seven thousand nine hundred fifty-two United States dollars and forty-five cents (USD 7,952.45) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

As a consequence of the above and in order to reflect the above resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which will henceforth be read as follows

" **5.1.** The share capital is set at twenty-seven thousand nine hundred and fifty-two United States dollars and forty-five cents (USD 27,952.45), represented by two million seven hundred ninety-five thousand two hundred and forty-five (2,795,245) Shares in registered form, having a par value of one United States cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

The amount of seven thousand nine hundred fifty-two United States dollars and forty-five cents (USD 7,952.45) corresponds to the amount of six thousand nineteen Euro and eighty-eight Cent (EUR 6,019.88).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Meeting, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

There being no further item on the agenda, the Meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

The document having been read to the members of the bureau of the Meeting, said members signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour de juin,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de BioPharma Secured Investments III, une société à responsabilité de droit luxembourgeois avec siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.552 et constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, daté du 18 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 854 du 11 avril 2013 (la Société). Les statuts de la société n'ont pas été changés depuis.

L'Assemblée est présidée par Madame Gwenaëlle Barvaux, employée privée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire de l'Assemblée, Madame Irena COLAMONICO, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée nomme comme scrutatrice de l'Assemblée, Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, ayant la même adresse professionnelle, le président, le secrétaire et le scrutateur constituant le bureau de l'Assemblée.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les associés et les nouveaux souscripteurs aux parts sociales de la Société sont représentés à la présente Assemblée. Le nombre de parts sociales détenus par les associés de la Société est indiqué sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui à la forma¬lité de l'enregistrement.

II. Ainsi qu'il apparaît sur la liste de présence, les deux millions (2.000.000) parts sociales, représentant l'entièreté du capital social de la Société sont représentées à l'Assemblée de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre de jour, qui est connu des associés de la Société.

III. L'agenda de l'Assemblée est le suivant:

1. formalités de convocation;

2. admission de nouveaux associés dans la Société au sens de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

3. augmentation du capital social de la Société, par la création et l'émission de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune;

4. souscription et libération de l'augmentation du capital social dé¬finie au point 1. ci-dessus;

5. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1. ci-dessus; et

6. pouvoirs et autorisations consistant en la convocation d'une as¬semblée (ce qui inclut les ajournements) et l'accomplissement de toute démarche nécessaires pour mettre en œuvre les points précités.

Après que l'agenda ait été dûment examiné et après délibération, l'Assemblée a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide prendre note de l'accomplissement des formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'admettre les personnes listées à l'Annexe 1 du présent acte comme nouveaux associés dans la Société au sens de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. L'Annexe 1, après avoir été signée ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de sept mille neuf cent cinquante-deux dollars américains et quarante-cinq cents (USD 7.952,45) afin de le porter de son montant actuel de vingt-mille dollars américains (USD 20.000) se composant de deux millions (2.000.000) de parts sociales à vingt-sept mille neuf cent cinquante-deux mille dollars américains et quarante-cinq cents (USD 27.952,45), par la création et l'émission deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille deux cent quarante-cinq (2.795.245) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Quatrième résolution:
Souscription - Libération

Sur ces faits,

1. Timet UK Limited Pension Plan, un plan de pension-trust établi par les lois du Royaume Uni, dont le siège social se situe au Holford Road off Witton Road, Witton Birmingham B6 7BJ Royaume Uni, inscrit auprès du Companies House register sous le numéro 10004519, représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à cinquante-cinq mille neuf cent quatre (55.904) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent cinquante-neuf dollars américains et quatre cents (USD 559.04) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

2. Eli Lilly and Company, une société constitué et régie par les lois de l'Etat de Indiana, dont le siège social se situe au Lilly Corporate Center, Indianapolis, IN 46285, inscrite auprès du Secretary of the State of Indiana, sous le numéro 183025-143, représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à déclare souscrire à cinquante-cinq mille neuf cent cinq (55.905) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent cinquante-neuf dollars américains et cinq cents (USD 559.05) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

3. Kinsale Financial Services, une société constitué et régie par les lois de la République d'Irlande, dont le siège social se situe au 12 South Mall, Cork, Ireland, inscrite auprès du Companies House register sous le numéro 8227010M, représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à deux cent vingt-trois mille six cent vingt (223.620) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille deux cent trente-six dollars américains et vingt cents (USD 2.236,20) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

4. Regents of the University of Michigan Trust, une organisation constitué et régie par les lois de l'Etat de Michigan, dont le siège social se situe au 101 N. Main Street, Suite 525, Ann Arbor, MI 48104-5517, inscrite auprès du Secretary of State of Michigan sous le numéro 38-6006309, représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-six (125.786) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille deux cent cinquante-sept dollars américain et quatre-vingt-six cents (USD 1.257,86) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

5. The Robert Wood Johnson Foundation, une fondation constitué et régie par les lois de l'Etat de New Jersey, dont le siège social se situe au Route 1 and College Road East, PO Box 2316, Princeton, NJ 08543-2316, inscrite auprès du Secretary of the State of New Jersey sous le numéro 22-6029397, représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à cent onze mille huit cent dix (111.810) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille cent dix-huit dollars américains et dix cents (USD 1.118,10) qui sera affecté au compte capital social de la Société; and

6. Biopharma Secured Investments III (Cayman), LP, un limited partnership de droit Cayman, ayant son adresse au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KYI-9005, Cayman Islands, représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à deux cent vingt-deux mille deux cent vingt (222.220) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille deux cent vingt-deux mille dollars américains et vingt cents (USD 2.222,20) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de sept mille neuf cent cinquante-deux dollars américains et quarante-cinq cents (USD 7.952,45) est la disposition de la Société et preuve en a été donnée au notaire instrumentant, qui le déclare expressément.

Cinquième résolution

Comme conséquence ce que qui précède et afin de refléter les résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui se lira comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à vingt-sept mille neuf cent cinquante-deux dollars américains et quarante-cinq cents (USD 27.952,45), représenté par deux millions sept cent quatre-vingt-quinze mille deux cent quarante-cinq (2.795.245) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société et à tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le montant de sept mille neuf cent cinquante-deux dollars américains et quarante-cinq cents (USD 7.952,45) correspond à la somme de six mille dix-neuf Euros quatre-vingt-huit Cent (EUR 6,019.88).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de l'Assemblée le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau de l'Assemblée, ces derniers ont signés ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. Barvaux, I. Colamonico, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2013. Relation: LAC/2013/28475.

Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107642/247.

(130131253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Q.I.M. Capital S.C.A.- SICAV FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 163.622.

—

Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102658/13.

(130124167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Cargill International Luxembourg 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.592.289,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.016.

—

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150.972,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 17 th , 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Cargill International Luxembourg 9 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 150.972, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 25 th , 2010, published on March 8 th , 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 499 (hereinafter the "Company"). The articles of association were amended for the last time on December 14 th , 2012 pursuant to a deed of Maître Jean

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

SECKLER, notary residing in Junglinster, published on May 4 th , 2013 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1064.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and having waived any notice requirement, reviewed the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of the Brazilian Real equivalent of USD 60,000,000 fixed at BRL 133,152,000 using a USD/BRL exchange rate of 2.2192, so as to raise it from its current amount of forty million five hundred and ninety-two thousand two hundred and eighty-nine United States Dollars (USD 40,592,289) up to one hundred million five hundred and ninety-two thousand two hundred and eighty-nine United States Dollars (USD 100,592,289) through the issue of sixty million (60,000,000) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of the Brazilian Real equivalent of USD 60,000,000 fixed at BRL 133,152,000 using a USD/BRL exchange rate of 2.2192, so as to raise it from its current amount of forty million five hundred and ninety-two thousand two hundred and eighty-nine United States Dollars (USD 40,592,289) up to one hundred million five hundred and ninety-two thousand two hundred and eighty-nine United States Dollars (USD 100,592,289) through the issue of sixty million (60,000,000) new shares of a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

The sixty million (60,000,000) new shares have been entirely subscribed by Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l., aforementioned, at a total price of the Brazilian Real equivalent of USD 60,000,000 fixed at BRL 133,152,000 using a USD/BRL exchange rate of 2.2192, all of which has been allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up in nominal value by a contribution in cash in the amount of the Brazilian Real equivalent of USD 60,000,000 fixed at BRL 133,152,000 using a USD/BRL exchange rate of 2.2192, so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

Any manager or authorised officer of the contributed companies is authorised to record such contributions in its shareholders' register.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at one hundred million five hundred and ninety-two thousand two hundred and eighty-nine United States Dollars (USD 100,592,289) represented by one hundred million five hundred and ninety-two thousand two hundred and eighty-nine (100,592,289) shares having a par value of one United States Dollar (USD 1) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name and residence, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.972,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Cargill International Luxembourg 9 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151.016, constituée selon acte du notaire soussigné, le 25 janvier 2010, publié le 8 mars 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 499 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 14 décembre 2012, publié le 4 mai 2013 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1064.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute convocation, a revu l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de l'équivalent en Real Brésilien de USD 60.000.000 fixé à 133.152.000 BRL en utilisant un taux de change USD / BRL de 2,2192, afin de le porter de son montant actuel de quarante millions cinq cent quatre-vingt-douze mille deux cent quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 40.592.289) à cent millions cinq cent quatre-vingt-douze mille deux cent quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 100.592.289) par l'émission de soixante millions (60.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

3. Divers.

Après avoir passé en revue les points à l'ordre du jour, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de l'équivalent en Real Brésilien de USD 60.000.000 fixé à 133.152.000 BRL en utilisant un taux de change USD / BRL de 2,2192, afin de le porter de son montant actuel de quarante millions cinq cent quatre-vingt-douze mille deux cent quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 40.592.289) à cent millions cinq cent quatre-vingt-douze mille deux cent quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 100.592.289) par l'émission de soixante millions (60.000.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

Les soixante millions (60.000.000) nouvelles parts sociales ont été intégralement souscrites par Cargill International Luxembourg 6 S.à r.l., susmentionnée, pour un prix total de l'équivalent en Real Brésilien de USD 60.000.000 fixé à BRL 133.152.000 en utilisant un taux de change USD / BRL de 2,2192, la totalité étant allouée au capital social.

Les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de l'équivalent en Real Brésilien de USD 60.000.000 fixé à BRL 133.152.000 en utilisant un taux de change USD / BRL de 2,2192, de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Tout gérant ou fondé de pouvoir des sociétés apportées sera autorisé à inscrire lesdites contributions dans le registre des actionnaires.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent millions cinq cent quatre-vingt-douze mille deux cent quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 100.592.289) représenté par cent millions cinq cent quatre-vingt-douze mille deux cent quatre-vingt-neuf (100.592.289) parts sociales, d'une valeur d'un dollar américain (USD 1) chacune."

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de cette augmentation de capital ont été estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2013. LAC/2013/33857. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013107715/137.

(130130799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Caducée Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.479.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Caducée Finance S.à.r.l., société à Responsabilité Limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg) (la «Société»), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149.479, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, le 18 novembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2471 du 18 décembre 2009.

L'Assemblée est ouverte à sous la présidence de Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président qui désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I - Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs mandataires ainsi que par les membres du bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II - Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 20.000 parts sociales représentant la totalité des droits de vote sont représentées à la présente assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, les associés ayant déclaré avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer aux droits et formalités de la convocation

III - Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

- Décision de dissoudre et mettre en liquidation de la Société

- Nomination de Colony Luxembourg S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social, 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B 88.540 en qualité de liquidateur et confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus comme prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

Les Associés ont décidé de fixer la 2 e et 3 e Assemblée en vertu de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 Août 1915 immédiatement après la précédente décision de dissoudre et de mettre en liquidation la société et de les tenir l'une après l'autre avec les ordres du jour suivants:

2 ème Assemblée

- Nomination de Mme Véronique REVEILLIEZ en qualité de Commissaire-Vérificateur

3 ème Assemblée

- Présentation et adoption des conclusions du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation et approbation du rapport du liquidateur ainsi que les comptes de la liquidation

- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leur mandat respectif

- Décision de verser tous fonds disponibles de la liquidation, tels qu'ils ressortiront, le cas échéant, des comptes de liquidation, aux associés. Autorisation et pouvoir donnés au Liquidateur de régler, après la clôture de la liquidation, les coûts et frais mentionnés dans le rapport de liquidation et de clôturer tout compte bancaire après règlement de tout solde aux Associés.

- Clôture de la liquidation et constat que la société a cessé d'exister à la date du présent acte

- Désignation du lieu où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolutions

1 ère Assemblée
Première résolution

Les Associés décident de la dissolution anticipée de la Société et prononcent sa mise en liquidation volontaire à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les Associés nomment, en qualité de liquidateur:

Colony Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.540,

A qui ils confèrent les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.

2 e Assemblée
Résolution

Les Associés nomment Mme Véronique REVEILLIEZ en qualité de Commissaire-Vérificateur.

3 e Assemblée
Première résolution

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuvent le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Deuxième résolution

Les Associés donnent décharge pleine et entière au Liquidateur et au commissaire-vérificateur à la liquidation pour l'exécution de leur mandat respectif.

Troisième résolution

Les Associés donnent tous pouvoirs au Liquidateur pour procéder au versement en espèces en sa faveur du solde de la liquidation, après règlement du passif mentionné dans son rapport. Tous pouvoirs lui sont également conférés pour clôturer tout compte bancaire ouvert au nom de la Société, après lesdits paiements.

Quatrième résolution

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, les Associés prononcent la clôture de la liquidation de la Société dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de la date du présent acte.

Cinquième résolution

Les Associés décident que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à compter de la date du présent acte à l'ancien siège social de la Société, 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an indiqués en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of June

Before Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg)

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Caducée Finance S.à.r.l., (the «Company») a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

under the number B 149.479, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, on November 18 th , 2009, published in the Mémorial C, number 2471 dated December 18 th , 2009.

The extraordinary general meeting is opened with Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg in the Chair.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance-list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II - It results from the said attendance list that the 20.000 shares representing the entirety of the voting rights are represented at the present meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda, all the shareholders having declared having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities.

III - The agenda of the meeting is the following:

- To decide to dissolve and to put the company in liquidation

- To appoint Colony Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of Luxembourg, registered with the Register of Commerce of Luxembourg, under the number B 88.540 and having its registered office 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the Liquidator and to grant to the liquidator the most extended powers as

2 nd Meeting

- To appoint Mme Véronique Reveilliez as Liquidation Auditor (commissaire-vérificateur).

3 rd Meeting

- Decision to adopt the findings of the report of the liquidation auditor (commissaire-vérificateur) and to approve the Liquidator's report as well as the accounts of the Liquidation

- Decision to grant discharge to the Liquidator and to the Liquidation Auditor for their respective duties and activities during their mandates

- Decision to allocate the available proceeds of the liquidation, as they emerge, if any, in the liquidation's accounts, to the shareholders

- Decision to grant all powers to the Liquidator to make the payment in cash of the available proceeds (if any) of the liquidation to the sole shareholder, after settlement of the liabilities mentioned in the Liquidator's report with full powers granted to the Liquidator to close any bank account opened in the name of the Company after all sums have been paid to the Shareholders

- Decision to close the liquidation and to state that the Company has ceased to exist as of the date of the notarial deed

- Decision pursuant to which the Company's accounts and files shall be deposited with and kept for a term of five years from the date of this deed at the registered office of the liquidator of the Company, Colony Luxembourg S.à r.l. at 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting takes, unanimously, the following resolutions:

Resolutions

1 st Meeting
Firth resolution

The Shareholders decide to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation from this day.

Second resolution

The Shareholders appoints as liquidator:

Colony Luxembourg having its registered office at 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 88.540

and vests the Liquidator with the most extended powers as provided by articles 144 to 148 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 th august 1915 as amended.

2 nd Meeting
Resolution

The shareholders appoint Mrs. Véronique REVEILLIEZ, as Liquidation Auditor (Commissaire-vérificateur)

3 rd Meeting
Firth resolution

The Shareholders, after having heard the Liquidation Auditor's report, decides to approve the Liquidator's report as well as the accounts of the liquidation.

Second resolution

The Shareholders grants discharge to the Liquidator and to the Liquidation Auditor for their respective duties and activities during their mandates.

Third resolution

The Shareholders grants all powers to the Liquidator to make the payment in cash of the balance of the liquidation to him, after settlement of the liabilities mentioned in the Liquidator's report. All powers are also granted to the Liquidator to close any bank account opened in the name of the Company after all sums have been paid to the Shareholders.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to close the liquidation and states that the Company has ceased to exist as of the date of this deed.

Fifth resolution

The Shareholders resolve that the Company's accounts and files shall be deposited with and kept for a term of five years from the date of this deed at the registered office of the liquidator of the Company, Colony Luxembourg S.à r.l., 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the persons appearing, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is followed by a English translation. On request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 26 juin 2013. Relation: LAC/2013/29280. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013107707/180.

(130131537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Dupong S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 10, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 159.281.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103130/9.

(130125453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

E-Com International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 167.961.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103131/9.

(130125818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck